

Pôle animation jeunesse, sports  
et vie associative

Metz, le 02 juillet 2009

Service animation jeunesse  
éducation populaire et vie étudiante  
SR

## 29

### R A P P O R T

#### **OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX DE METZ BORNY AU TITRE DU CONVENTIONNEMENT.**

Le Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny occupe des locaux situés 11, rue de Champagne. Le Centre Communal d'Action Sociale de Metz , par convention en date de 1972, a décidé de mettre ces locaux à disposition de l'Association afin de lui permettre de mettre en œuvre son programme d'Education Populaire sur le secteur de Metz-Borny.

L'Association a rédigé un projet d'animations autour des thématiques d'éducation populaire qu'elle souhaite mettre en œuvre au profit des habitants du quartier en partenariat avec la Ville de Metz. L'Association constituant un acteur essentiel de la vie sociale du secteur de Metz-Borny, son projet prendra en compte une double dimension sociale et territoriale (assurera le lien entre ce quartier et l'ensemble de la Ville).

Le projet 2009 conforte le travail déjà engagé par le Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny et justifie le partenariat avec la Ville de Metz qui dès 2009, se substitue au Centre Communal d'Action Sociale de Metz en matière de subventionnement pour le fonctionnement du Centre Champagne.

Dans le cadre du budget 2009, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'avis favorable de la Commission Animation, Jeunesse, Éducation Populaire et Vie Étudiante d'attribuer au Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny une participation financière de conventionnement à hauteur de 80 968 € permettant à la structure de faire face aux dépenses de fonctionnement et de personnel liées à la mise en place d'un projet d'animation pour la saison 2008/2009.

En matière de Jeunesse, la Ville de Metz souhaitant mettre en oeuvre une nouvelle politique favorisant le développement en qualité et en nombre de l'accueil des enfants hors temps scolaire, il est proposé au Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny, la signature d'un contrat favorisant le développement des actions d'animation au Centre Social Champagne destinées aux jeunes messins. Certaines actions restant à être finalisées, un avenant pourrait venir modifier ce contrat d'animation et par conséquent la subvention globale apportée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante.

## MOTION

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX DE METZ BORNY AU TITRE DU CONVENTIONNEMENT.**

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE d'accorder la subvention suivante pour un montant global de 80 968 € :

**ASSOCIATION CONVENTIONNÉE :**

**AU TITRE DE LA MISE EN PLACE D'UN PROJET D'ANIMATION**

- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz Borny (Centre Social Champagne)	80 968 €
--	----------

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice 2009.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel à intervenir avec l'association concernée.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI